



**PRÉFET
DE L'EU**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer de l'Eure**


**Service Eau, Biodiversité Forêts
Pôle Territorial de l'Eau**

TRAVAUX EN RIVIÈRE ET EN MILIEUX HUMIDES

QUESTIONNAIRE

CE DOSSIER NE VAUT PAS AUTORISATION DE TRAVAUX

Ce questionnaire est destiné à déterminer l'éventuelle soumission des travaux au code de l'environnement.

 **Important** : Dans la mesure où les travaux touchent des parcelles riveraines, le demandeur fera son affaire personnelle des accords écrits à solliciter auprès des propriétaires concernés.
Par ailleurs, toute autre démarche administrative au titre d'autres réglementations est à assurer par le demandeur

* **Collectivités territoriales** : L'autorisation ou la déclaration qui sera attribuée au titre du code de l'environnement ne vaut pas autorisation d'intervention sur les propriétés privées.

Une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) ou d'urgence des travaux **légitime l'intervention des collectivités territoriales** pour et sur des propriétés privées. Toute opération, quelle qu'en soit la nature, qui n'aura pas fait l'objet d'une D.I.G., sera considérée comme **illégal**, et pourra donner lieu à des recours contre le maître d'ouvrage.

Dans tous les cas, l'accord du propriétaire concerné est nécessaire.

Composition du dossier :

- le présent questionnaire ;
- un plan de situation (1/25.000e ou 1/10.000e) avec localisation précise des travaux ;
- un plan de masse avec fond parcellaire ;
- des plans de détails, schémas de principe, coupes des aménagements.

Il doit être adressé à la :

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE L'EU
Service eau, biodiversité et forêts
Pôle territorial de l'Eau
1 avenue du maréchal Foch - CS 20018
27020 ÉVREUX CEDEX
tel. : 02 32 29 62 94

ou par mél : ddtm-guichet-eau@eure.gouv.fr

I – NATURE et OBJECTIFS des travaux à réaliser

Développer la nature des travaux, ainsi que le rôle futur et attendu de ces travaux.

II – DEMANDEUR

A/ *Personne physique*

NOM et prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

@

B/ *Personne morale*

Raison sociale ou dénomination, forme juridique :

SIRET :

Adresse :

NOM, prénom et qualité du signataire représentant la structure :

Téléphone :

Mél :

@

III - TRAVAUX

A/ *Situation des travaux*

Désignation du cours d'eau / zone humide :

Dimensions principales du projet (longueurs, surfaces...) :

Situation cadastrale :

Commune	Section	Lieu-dit

1/ Installation, ouvrage, remblais et épis dans le lit mineur d'un cours d'eau

- Les travaux constituent-ils un obstacle à l'écoulement des crues ? oui non
- Les travaux constituent-ils un obstacle à la continuité écologique ? oui non
Si oui préciser si la différence de niveau de la ligne d'eau entre l'aval et l'amont de l'ouvrage est :
 - supérieure ou égale à 50 cm
 - supérieure à 20 et inférieure à 50 cm

2/ Installation, ouvrage, travaux ou activités modifiant le profil en long ou en travers du lit mineur du cours d'eau ou conduisant à la dérivation du cours d'eau

- Préciser le linéaire modifié.....
-
- Les travaux conduisent-ils à la dérivation du cours d'eau ? oui non

3/ Installation ou ouvrage ayant un impact sensible sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique

- Longueur des installations ou ouvrages :.....

4/ Consolidation ou protection de berge

- Préciser les techniques employées en distinguant les protections végétales et les autres :
.....
.....
.....
- Préciser le linéaire protégé :
 - Par des techniques végétales :
 - Par d'autres techniques :

5/ Destruction de frayères, de zones de croissances ou de zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés ou des batraciens dans le lit mineur d'un cours d'eau

- Préciser la surface de frayères détruites :
- Les travaux vont-ils conduire à la destruction des zones de croissance et d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés ou des batraciens ? oui non

6/ Entretien de cours d'eau ou de canaux (curage)

- Nature des matériaux extraits :.....
- Analyse des sédiments : les paramètres à analyser sont ceux du tableau IV de l'arrêté du 9 août 2006 joint au présent document
- Quantité extraite projetée (tonnes) :
- Mode d'évacuation :

C/ Rubrique de la nomenclature (cadre réservé à l'administration)

Rubriques concernées	Autorisation (A) ou déclaration (D)
<p>3.1.1.0 Installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant :</p> <p>1° Un obstacle à l'écoulement des crues (A) ;</p> <p>2° Un obstacle à la continuité écologique :</p> <p>a) Entraînant une différence de niveau supérieure ou égale à 50 cm, pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage ou de l'installation (A) ;</p> <p>b) Entraînant une différence de niveau supérieure à 20 cm mais inférieure à 50 cm pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage ou de l'installation (D).</p>	
<p>3.1.2.0 Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau :</p> <p>1° Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m (A) ;</p> <p>2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m (D).</p>	
<p>3.1.3.0. Installations ou ouvrages ayant un impact sensible sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique dans un cours d'eau sur une longueur :</p> <p>1° Supérieure ou égale à 100 m (A) ;</p> <p>2° Supérieure ou égale à 10 m et inférieure à 100 m (D).</p>	
<p>3.1.4.0. Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes :</p> <p>1° Sur une longueur supérieure ou égale à 200 m (A) ;</p> <p>2° Sur une longueur supérieure ou égale à 20 m mais inférieure à 200 m (D).</p>	
<p>3.1.5.0. Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens :</p> <p>1° Destruction de plus de 200 m² de frayères (A) ;</p> <p>2° Dans les autres cas (D).</p>	
<p>3.2.1.0. Entretien de cours d'eau ou de canaux, à l'exclusion de l'entretien visé à l'article L. 215-14 réalisé par le propriétaire riverain, du maintien et du rétablissement des caractéristiques des chenaux de navigation, des dragages visés à la rubrique 4.1.3.0 et de l'entretien des ouvrages visés à la rubrique 2.1.5.0, le volume des sédiments extraits étant au cours d'une année :</p> <p>1° Supérieur à 2 000 m³ (A) ;</p> <p>2° Inférieur ou égal à 2 000 m³ dont la teneur des sédiments extraits est supérieure ou égale au niveau de référence S1 (A) ;</p> <p>3° Inférieur ou égal à 2 000 m³ dont la teneur des sédiments extraits est inférieure au niveau de référence S1 (D).</p>	
<p>3.2.2.0. Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau :</p> <p>1° Surface soustraite supérieure ou égale à 10 000 m² (A) ;</p> <p>2° Surface soustraite supérieure ou égale à 400 m² et inférieure à 10 000 m² (D).</p>	
<p>3.2.3.0. Plans d'eau, permanents ou non :</p> <p>1° Dont la superficie est supérieure ou égale à 3 ha (A) ;</p> <p>2° Dont la superficie est supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha (D).</p>	
<p>3.3.1.0. Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant :</p> <p>1° Supérieure ou égale à 1 ha (A) ;</p> <p>2° Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D).</p>	
<p>3.3.5.0. Travaux ayant uniquement pour objet la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, y compris les ouvrages nécessaires à la réalisation de cet objectif (D)</p>	

<p>1° Arasement ou dérasement d'ouvrages relevant de la présente nomenclature, notamment de son titre III, lorsque :</p> <p>a) Ils sont implantés dans le lit mineur des cours d'eau, sauf s'il s'agit de barrages classés en application de l'article R. 214-112 ;</p> <p>b) Il s'agit d'ouvrages latéraux aux cours d'eau, sauf s'ils sont intégrés à un système d'endiguement, au sens de l'article R. 562-13, destiné à la protection d'une zone exposée au risque d'inondation et de submersion marine ;</p> <p>c) Il s'agit d'ouvrages ayant un impact sur l'écoulement de l'eau ou les milieux aquatiques autres que ceux mentionnés aux a et b, sauf s'ils sont intégrés à des aménagements hydrauliques, au sens de l'article R. 562-18, ayant pour vocation la diminution de l'exposition aux risques d'inondation et de submersion marine ;</p> <p>2° Autres travaux :</p> <p>a) Déplacement du lit mineur pour améliorer la fonctionnalité du cours d'eau ou rétablissement de celui-ci dans son talweg ;</p> <p>b) Restauration de zones humides ou de marais ;</p> <p>c) Mise en dérivation ou suppression d'étangs ;</p> <p>d) Revégétalisation des berges ou reprofilage améliorant leurs fonctionnalités naturelles ;</p> <p>e) Reméandrage ou restauration d'une géométrie plus fonctionnelle du lit du cours d'eau ;</p> <p>f) Reconstitution du matelas alluvial du lit mineur du cours d'eau ;</p> <p>g) Remise à ciel ouvert de cours d'eau artificiellement couverts ;</p> <p>h) Restauration de zones naturelles d'expansion des crues.</p> <p>La présente rubrique est exclusive des autres rubriques de la nomenclature. Elle s'applique sans préjudice des obligations relatives à la remise en état du site et, s'il s'agit d'ouvrages de prévention des inondations et des submersions marines, à leur neutralisation, qui sont prévues par les articles L. 181-23, L. 214-3-1 et L. 562-8-1, ainsi que des prescriptions susceptibles d'être édictées pour leur application par l'autorité compétente.</p> <p>Ne sont pas soumis à la présente rubrique les travaux mentionnés ci-dessus n'atteignant pas les seuils rendant applicables les autres rubriques de la nomenclature.</p>	
Autres	

D/ Conditions de réalisation des travaux

type d'engins :

.....

- Travail en eau :
- engin travaillant depuis les berges
 - engin dans le lit du cours d'eau
 - autres (à préciser)
- Travail hors d'eau :
- par mise en place de batardeau et pompage
 - par mise en place de batardeau et tuyaux
 - autres (à préciser)

E/ Entreprise chargée des travaux

Nom de l'entreprise :

Adresse :

NOM du représentant :
.....

Téléphone : Mé : @

F/ Période et durée des travaux

1/ Période envisagée pour les travaux :

2/ Durée prévisible des travaux :

V - Etude d'incidence sur l'environnement

A/ Etat des lieux

1/ Présence de zones de frayère sur le tronçon traité : oui non
Si oui les localiser sur un plan

2/ Description des substrats de la rivière (fond de la rivière) :
blocs / graviers / sable / limon / argile en bancs / végétation

3/ Description des faciès du cours d'eau :
- Zone lentique (courant lent) : %
- Zone rhéophile (courant rapide) : %

4/ Description hydromorphologique du cours d'eau :
- Présence de zone d'érosion : oui non
- Présence de zone de dépôt (sable, vase) : oui non
Si oui les localiser sur un plan

5/ Description de la situation hydrobiologique du cours d'eau :
- présence d'invertébrés aquatiques :
- présence de poissons :
- présence de végétation aquatique :

B/ Impact des travaux

	Longueurs ou surfaces concernées
➤ sur les berges :	
- Elimination des arbres et arbustes	<input type="checkbox"/>
- Terrassement	<input type="checkbox"/>
- Remblais	<input type="checkbox"/>
- Enrochements	<input type="checkbox"/>
- Autres (à préciser)	<input type="checkbox"/>
➤ sur le lit :	
- Curage (vieux fond, vieux bord)	<input type="checkbox"/>
- Fouille	<input type="checkbox"/>

- Reprofilage
- Seuil (hauteur : m, pente %)
- Autres (à préciser)

- **sur la qualité de l'eau :**
 - Emploi de ciment
 - Coffrage en lit mineur
 - Hydrocarbures (engins)
 - Mise en suspension de fine
 - Autres (à préciser)

- **sur la végétation aquatique :**
 - Faucardage
 - Curage

- **sur la faune aquatique :**
 - Destruction de zones refuges et de croissance
 - Destruction de frayères
 - Mise en suspension de fine
 - Hydrocarbures

- **sur les zones humides :**
 - Destruction de zones humides par remblaiement

<i>C/ Mesures envisagées pour la préservation de l'écosystème aquatique</i>
--

Mesures envisagées pour éviter une pollution des eaux :

(laitance de ciment, mise en suspension des fines, stockage des engins, suivi de la qualité...)

Mesures envisagées pour préserver la faune, la flore et les milieux :

(sauvegarde des poissons durant la phase travaux, sauvegarde des frayères, faucardage localisé...)

Mesures envisagées pour assurer la continuité hydraulique :

Mesures envisagées pour assurer le réaménagement du site :

(Plantations, terre végétale, enherbement, rétablissement de la forme et de la nature des fonds,...)

VI – Évaluation d'incidence NATURA 2000

Si les travaux sont situés dans un site Natura 2000, le dossier devra être complété avec le formulaire d'évaluation dédié.

Les imprimés sont disponibles sur : <http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Politique-de-l-eau-et-de-la-nature/Nature/Natura-2000/Evaluation-des-incidences-Natura-2000>

Pour vous aider à compléter le formulaire, vous pouvez vous rapprocher de l'animateur du site : <http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Politique-de-l-eau-et-de-la-nature/Nature/Natura-2000/Les-animateurs-Natura-2000-en-Haute-Normandie>

IMPORTANT : 3 jours avant le début des travaux, je ne manquerai pas de prévenir :

- **DDTM de l'Eure / Service eau, biodiversité et forêts**
1 avenue du Maréchal Foch – CS20018 - 27020 EVREUX CEDEX
Tel. : 02 32 29 62 94 / ddtm-guichet-eau@eure.gouv.fr
- **Office français de la Biodiversité (OFB)**
1 avenue du Maréchal Foch - 27022 EVREUX CEDEX
Tel. : 02 32 78 81 70 / sd27@ofb.gouv.fr

Des prescriptions complémentaires pourront être imposées au demandeur.
Un récolement des travaux sera effectué après leur réalisation.

A _____, le

Signature du demandeur